

Bruxelles, le 23 février 2007

## Un programme stratégique en faveur du multilinguisme

Le multilinguisme a été institué en un portefeuille distinct le 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de mettre en avant sa dimension politique dans l'Union eu égard à son importance pour la formation initiale et continue, la compétitivité économique, l'emploi, la justice, la liberté et la sécurité.

La diversité linguistique est une réalité quotidienne de l'Union. La Commission européenne s'est engagée à préserver et à affirmer cette spécificité déterminante. Le mandat du commissaire est notamment axé sur la détermination de la contribution du multilinguisme:

- à la compétitivité économique, à la croissance et à l'amélioration de l'emploi;
- à l'éducation et à la formation tout au long de la vie et au dialogue interculturel;
- et au développement d'un espace de dialogue politique européen, grâce à la communication multilingue avec les citoyens.

### 1. Favoriser la compétitivité, la croissance et l'emploi

Le multilinguisme favorise manifestement la compétitivité de l'économie européenne en ce qu'il contribue à atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne. L'étude «Multilinguisme et compétitivité des entreprises», réalisée par le CILT (*UK National Centre for Languages* - le centre national britannique des langues) souligne que des opportunités commerciales concrètes sont restées inexploitées en raison du déficit de compétences linguistiques dans les entreprises. Il faut également garder à l'esprit que le multilinguisme en soi représente un secteur d'activité important et crée de nombreux **emplois**.

Un **forum des entreprises sur le multilinguisme** sera mis en place au second semestre de 2007 pour rechercher les moyens de renforcer les compétences linguistiques dans les entreprises, afin de les aider à pénétrer de nouveaux marchés. Les compétences linguistiques peuvent également améliorer sensiblement les perspectives d'embauche et la mobilité. Le forum sera donc également invité à approfondir la question des opportunités offertes à cet égard.

Pour mieux comprendre le potentiel des nouvelles technologies à attirer et former des apprenants, une **étude sur les nouvelles technologies et la diversité linguistique** sera lancée en 2007. En outre, les recherches sur les nouvelles technologies au service de l'apprentissage des langues et l'utilisation de **l'intelligence artificielle comme outil de traduction et d'interprétation** devraient être encouragées.

## **2. Encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie et le dialogue interculturel**

Pour favoriser un apprentissage linguistique de qualité, les politiques doivent s'appuyer sur des éléments concrets. À cet égard, deux rapports seront finalisés en 2007:

- «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique» (mise en œuvre du plan d'action 2004-2006)
- «Rapport concernant le degré de diversité dans l'offre d'enseignement linguistique dans l'Union européenne» (premier rapport quinquennal)

Les travaux du réseau européen d'inspecteurs dans le domaine de l'éducation et de la formation en langues étrangères feront également l'objet d'un bilan.

Le programme «éducation et formation tout au long de la vie» financera des projets linguistiques portant sur toutes les langues, y compris les langues régionales et minoritaires. Le soutien au multilinguisme sera en fait l'une des priorités communes à tous les projets cofinancés dans le cadre du programme.

La demande croissante d'interprètes et de traducteurs émanant des institutions européennes témoigne de la nécessité de continuer à encourager leur formation. Dans le même temps, la demande du secteur privé progresse également (l'Office européen des brevets, les tribunaux ou les collectivités locales, par exemple, font de plus en plus appel à des interprètes). La Commission finance déjà des programmes de troisième cycle pour les interprètes et les traducteurs dans les États membres. Des programmes de formation d'interprètes et de traducteurs sont mis en place pour garantir un soutien financier durable et une réserve plus importante de candidats bien préparés.

Le sous-titrage est un outil spectaculaire pour un apprentissage facile et ludique des langues. Une série de réunions sera par conséquent organisée autour du thème de l'exploitation du potentiel des médias par rapport à l'apprentissage des langues.

Enfin, il faut rappeler que l'apprentissage des langues est un vecteur déterminant de la sensibilisation et de la compréhension interculturelles. Il convient donc de garantir la contribution du multilinguisme au dialogue interculturel. De fait, l'apprentissage des langues est indispensable à la transition d'une société *multiculturelle* à une société véritablement *interculturelle*. 2008 sera l'année européenne du dialogue interculturel. Un groupe de haut niveau de théoriciens et de praticiens du multilinguisme sera mis en place en 2007. Il sera chargé de définir la contribution du multilinguisme à cette année, ainsi que sa contribution ultérieure, et s'appuiera pour ce faire sur d'autres travaux en cours au niveau interne.

## **3. Développer un espace de dialogue politique européen: communication multilingue avec les citoyens européens**

La traduction et l'interprétation permettent aux citoyens de tous les États membres de lire et de comprendre les lois auxquelles ils sont soumis, et à leurs représentants démocratiquement élus de défendre leurs intérêts et leurs idées sans que la langue soit une entrave.

Pour **deux des trois nouvelles langues officielles**<sup>1</sup> (le bulgare et le roumain), les priorités de cette année sont donc la **finalisation des publications** du droit communautaire dérivé et le **début de la consolidation**. Pour les autres langues officielles, priorité est donnée à la consolidation de la législation. Pour améliorer la communication avec les citoyens de l'Union, la Commission s'efforcera, dans la mesure de ses moyens, d'étendre la couverture linguistique de ses **sites web**.

Permettre l'accès des citoyens à des services d'information en ligne dans leur langue (comme EUR-Lex<sup>2</sup>, pour les professionnels du secteur juridique, CORDIS<sup>3</sup>, pour les personnes qui s'intéressent à la recherche, TED<sup>4</sup>, concernant les marchés publics communautaires et *EU Bookshop*, la librairie en ligne de l'Union) sera une action horizontale prioritaire en 2007 comme en 2008.

Les institutions européennes ont élaboré plusieurs outils destinés à aider les traducteurs et les interprètes dans leur travail. Ceux-ci devraient être accessibles au public. Vers le milieu de l'année, par exemple, la **base de données terminologiques interinstitutionnelle IATE**<sup>5</sup> pourra être consultée par le public. Les entreprises et les professionnels (les avocats et les ingénieurs, par exemple) disposeront ainsi d'une terminologie précise qui pourra être utilisée dans les aspects techniques de divers secteurs d'activité.

Des outils modernes ont en outre été élaborés pour faciliter la communication. La DG interprétation a élaboré une **plateforme technologique avancée de communication multilingue**. Cette dernière doit permettre au public de se connecter grâce à un système de vidéoconférence assurant une interprétation simultanée. Ce système devrait être étendu au niveau de la Commission européenne et d'autres institutions. Les citoyens de l'Union pourront ainsi entrer en contact avec les institutions et les organes communautaires.

### **Vers une nouvelle stratégie**

Le portefeuille du multilinguisme revêt une dimension horizontale marquée: il interagit étroitement avec d'autres politiques de l'Union européenne, comme la culture, l'éducation, la communication, la politique sociale, l'emploi, la justice, la liberté et la sécurité, etc. Il convient par conséquent d'examiner plus avant sa contribution à l'élaboration et au développement des politiques communautaires – intérieures et extérieures – et de promouvoir ses effets positifs dans la mesure du possible.

---

<sup>1</sup> Concernant l'irlandais, un régime spécial étalé sur cinq ans a été mis en place à compter du 1.1.2007; celui-ci prévoit que seuls les règlements adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil seront traduits en irlandais.

<sup>2</sup> EUR-Lex est une base de données qui offre un accès direct et libre à la législation de l'Union.

<sup>3</sup> «*Community Research and Development Information Service*». CORDIS est une plateforme d'information interactive sur l'actualité, les progrès et les projets de l'innovation européenne, ainsi que sur la recherche-développement.

<sup>4</sup> «*Tenders Electronic Daily*» est une base de données contenant tous les marchés publiés en Europe.

<sup>5</sup> «*Inter-Active Terminology for Europe*».

Il est donc essentiel de rassembler les idées et les suggestions des États membres et des parties prenantes des domaines concernés afin d'élaborer de nouvelles politiques tenant compte de leurs besoins. Cette démarche sera concrétisée dans le cadre du **groupe de haut niveau sur le multilinguisme** (qui présentera ses conclusions le 26 septembre) et de la **conférence ministérielle sur le multilinguisme** (qui sera organisée au début de l'année prochaine). Ces idées constitueront les fondements d'une **communication exposant les grandes lignes d'une nouvelle stratégie sur le multilinguisme** (qui sera publiée au cours du second semestre de 2008).